



Doc. 13707

03 février 2015

La crise humanitaire à Gaza

Proposition de résolution

déposée par Sir Alan MEALE et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. Le blocus de Gaza, qui dure depuis sept ans, a eu des conséquences humanitaires dramatiques pour les 1,8 million habitants de l'enclave. L'accès restreint aux services essentiels, dont les services de santé, et la situation désastreuse de l'économie de la bande se traduisent par une pauvreté extrême et une vulnérabilité croissante des civils.
2. L'escalade récente de la violence observée des deux côtés a provoqué une crise humanitaire sans précédent à Gaza. Au moins 2 133 personnes, dont 500 enfants, ont péri, plus de 11 100 ont été blessées, dont 3 374 enfants. D'après des estimations préliminaires, jusqu'à 1 000 enfants auront un handicap permanent. Les restes explosifs de guerre sont largement dispersés sur le territoire et augmentent le nombre des blessés.
3. Au plus fort du conflit, 500 000 personnes selon les estimations se sont déplacées, fuyant les zones détruites à la recherche d'abris d'urgence. On compte actuellement plus de 100 000 sans-abri. Pas moins de 450 000 personnes n'ont pas accès à l'eau courante. La plupart du territoire est privé d'électricité 18 heures par jour. De nombreux hôpitaux, établissements scolaires et magasins ont été endommagés ou complètement détruits. Les matériaux de construction, le fuel, les produits alimentaires et les médicaments font défaut. L'absence d'accès aux terres représente une véritable menace pour la sécurité alimentaire dans l'année à venir.
4. L'Assemblée parlementaire a des contacts étroits avec les deux parties au conflit. La Knesset a le statut d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire. Le statut de partenaire pour la démocratie a été accordé au Conseil national palestinien. En conséquence, l'Assemblée est une excellente plate-forme pour le dialogue entre les deux parties au conflit, aux côtés des pays européens, sur les moyens de soulager la détresse humanitaire de la population palestinienne par une intensification de l'aide et de l'assistance d'urgence, le renforcement de la protection des réfugiés et l'identification de mesures à même de déboucher sur des solutions humanitaires à long terme.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC
CRAUSBY David, Royaume-Uni, SOC
DI STEFANO Manlio, Italie, NI
DUNDEE Alexander, [The Earl of], Royaume-Uni, CE
EL OUAFI Nezha, Maroc
ERKAL KARA Tülin, Turquie, CE
FAZZONE Claudio, Italie, PPE/DC
GROTH Annette, Allemagne, GUE
JÓNASSON Ögmundur, Islande, GUE
MITCHELL Olivia, Irlande, PPE/DC
NICOLETTI Michele, Italie, SOC
PINTADO Ángel, Espagne, PPE/DC
RIGONI Andrea, Italie, ADLE
SÁEZ Àlex, Espagne, SOC
SELVÍ Ömer, Turquie, CE
SHERIDAN Jim, Royaume-Uni, SOC
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC
SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
TÜRKEŞ Tuğrul, Turquie, CE
VERDUCCI Francesco, Italie, SOC
VORUZ Eric, Suisse, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE: Groupe des conservateurs européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe